



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/273

Dépôt des œuvres d'art de la famille Pozzo di Borgo au palais Fesch

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Entre 1886 et 1891, la famille Pozzo di Borgo a construit, sur les hauteurs d'Ajaccio, le Château de la Punta. Ce caprice architectural, bâti avec les ruines du Palais des Tuileries a été partiellement détruit par le grand incendie de 1978 et vendu au Conseil Général de la Corse du Sud en 1994. On l'oublie régulièrement, mais ce château fut également un musée, ouvert gratuitement au public chaque dimanche, conservant quelques-unes des œuvres d'art ayant appartenu à l'ambassadeur Charles-André Pozzo di Borgo et ses descendants.

D'abord proche de la famille Bonaparte, Charles-André Pozzo di Borgo se brouille définitivement avec Napoléon en 1793 pour débiter une brillante carrière d'homme politique et de diplomate au service des Tsars Alexandre I^{er} et Nicolas I^{er}. Il meurt à Paris en 1842 et lègue sa fortune et ses œuvres d'art à ses neveux.

Cette collection recèle quelques chefs-d'œuvre dont un *Portrait de Charles-André Pozzo di Borgo* par le baron Gérard, un *Portrait de Jérôme Pozzo di Borgo* par Winterhalter, une *Paire de vases en porcelaine de Paris* et le *Grand portefeuille en velours vert brodé aux armes de l'Empire de Russie*.

Aujourd'hui, la famille Pozzo di Borgo souhaite déposer ces œuvres au Palais Fesch pour une durée de cinq ans renouvelables. Cette procédure de dépôt fera l'objet d'une convention entre la famille Pozzo di Borgo et la Ville d'Ajaccio définissant ses modalités. Le transport des œuvres de Paris vers Ajaccio (ainsi que le retour éventuel au bout de cinq ans) ainsi que la couverture des assurances durant ledit transport et durant la période de dépôt serait à la charge de la Ville d'Ajaccio.

L'acceptation de cette proposition de dépôt enrichirait la thématique napoléonienne des collections du Palais Fesch en y présentant la famille Pozzo di Borgo qui joua un rôle fondamental dans les cours européennes au XIX^e siècle.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver la demande de dépôt des œuvres de la famille Pozzo di Borgo.

d'autoriser Monsieur le député-maire à signer tous les documents relatifs à ce dépôt.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition seront inscrits au BP 2016 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 septembre 2016,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la demande de dépôt des œuvres de la famille Pozzo di Borgo.

AUTORISE Monsieur Le député-maire

à signer tous les documents relatifs à ce dépôt.

DIT

que les crédits nécessaires à cette proposition seront inscrits au BP 2016 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGENI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_273-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016
Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

